

RÈGLEMENT DU BAR EXPRESS 2021

Titre 1 : Dispositions générales

1. Pour les cas non mentionnés ci-dessous, le comité est autorisé à prendre les décisions nécessaires.
2. Le principe de la bonne foi doit être respecté.

Titre 2 : Inscriptions

Article 1 : Généralités

1. Le pass sanitaire est obligatoire.
2. Au maximum 30 équipes peuvent s'inscrire.
3. Les 30 premières équipes à avoir réglé le montant de l'inscription sont acceptées.
4. Le comité peut choisir d'accepter ou non une inscription sans donner de justification.
5. Aucun remboursement d'inscription n'est effectué quelle que soit la cause à l'origine du retrait de l'équipe.

Article 2 : L'âge des participants

1. Chaque participant doit être âgé d'au minimum 16 ans le jour de la manifestation.
2. Le responsable d'équipe doit être âgé d'au minimum 18 ans le jour de la manifestation.

Article 3 : Les équipes

1. Une équipe doit être composée au minimum de 4 personnes et au maximum de 8 personnes.
2. L'équipe doit choisir un nom.

Article 4 : Paiement de l'inscription

1. Le montant de l'inscription est de CHF 100.00 par équipe.
2. Ce montant doit être réglé dans les 10 jours qui suivent l'inscription.
3. C'est le paiement de ces CHF 100.00 qui valide l'inscription de l'équipe.
4. Le paiement s'effectue par un versement bancaire. Aucun paiement en liquide n'est accepté.

Titre 3 : Les jeux

Article 1 : Règles

1. Le responsable du jeu décide des règles de celui-ci. Ces dernières doivent être respectées par tous.

Article 2 : Attribution des points

1. Chaque jeu rapporte des points qui seront additionnés afin d'établir un classement.
2. Le responsable de chaque jeu décide de l'attribution des points.
3. Le barème de l'attribution des points, propre à chaque jeu, est identique pour toutes les équipes.

Article 3 : Retrait de points

1. En cas de non-respect des règles, le comité peut décider de retirer des points à l'équipe concernée.
2. Le retrait de points est proportionnel à la gravité de la faute.
3. Pour pouvoir prétendre au titre final, il est impératif d'avoir participé à tous les jeux.

Titres 4 : Finances

Article 1 : Dans les bars de la station

1. Les boissons sont payantes en liquide dans tous les bars, certains d'entre eux acceptent toutefois les cartes. Il est conseillé de prévoir de l'argent liquide.
2. Les participants bénéficient de tarifs préférentiels.

Article 2 : Au bar de la jeunesse (Salle de gym de Haute-Nendaz)

1. Des bracelets rechargeables sont vendus sur place. Ils sont l'unique moyen de paiement.
2. Le solde de ces bracelets peut être remboursé à tout moment de la journée mais au plus tard à 2h00 le dimanche matin (donc à la fin du bal). Aucun autre remboursement postérieur n'est accepté.

Titres 5 : Concours

1. Des lots récompensent les 3 meilleures équipes aux jeux, l'équipe qui a le meilleur déguisement et l'équipe des meilleurs buveurs.
2. Le classement est effectué en additionnant le nombre de points obtenu dans chaque jeu.
3. Le comité décide du meilleur déguisement.